

Compte-rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL DE CALVINET du vendredi 05 juin 2015

Approbation de la séance du 30 avril 2015 :

Après lecture, le compte rendu de la séance du 30 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose qu'au Bureau des Maires du 1^{er} juin, une réflexion relative à l'harmonisation des bases d'imposition des quinze communes a été discutée.

Un diagnostic des bases d'imposition pourrait être envisagé, avec l'accompagnement du cabinet de consultant Lionel Bascou.

Cette harmonisation a pour objectif l'équité fiscale, l'anticipation de la révision des valeurs locatives, la compensation de la perte des dotations de l'Etat et d'éviter des réclamations justifiées des contribuables.

- Cabinet médical

Monsieur le maire ouvre la séance et propose aux conseillers municipaux de prendre connaissance du projet d'implantation du cabinet médical que le docteur Anne-Sophie Marre-Voreux vient de communiquer et se propose de présenter. Ce projet, élaboré par le cabinet Estival Architecture d'Aurillac inclut une proposition d'aménagement des abords, dont les parkings.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, approuve globalement la configuration des parkings, et envisage de s'orienter vers un tel aménagement, en proposant de le décaler sensiblement vers le bas, de façon à réduire la pointe Sud moins intéressante.

Délibération : Achat de terrain :

Le Conseil Municipal

1/ décide l'achat de terrain pour l'aménagement de parkings sur la parcelle n° 252, section AB dans le bourg de Calvinet appartenant à Monsieur Louis-Marie GASTON, au prix de 10 euros le m²,

2/ désigne le cabinet de géomètres Allo - Claveirole et Coudon et le notaire Maître Jean-Marie Boyer pour les missions correspondantes (travaux topographiques, bornage et acte de vente)

3/ charge Monsieur le Maire de signer les pièces correspondantes

délibération : Location local (ex cabinet dentaire)

Il est rappelé que le conseil municipal a accepté précédemment de mettre le local de l'ex-cabinet dentaire gracieusement à disposition du docteur Anne-Sophie Marre-Voreux le temps de la construction de la maison médicale.

Il sera établi un bail de location précaire pour la bonne règle. Ce bail prendra effet le 20

juillet 2015 et indiquera notamment le montant des charges afférentes au local, qui seront réglées par le locataire ;

Le Conseil municipal charge le Maire de la signature du bail de location.

délibération : Indemnités de chaussures et de petit équipement

Le Conseil Municipal décide d'accorder aux agents techniques, pour l'année 2015 :

- l'indemnité de chaussures : 32.74 euros et l'indemnité de petit équipement : 32.74 euros.

Les agents concernés sont : Alain Nugou, Aurélien Sabatier, Brigitte Calmes, Yvonne Lissac, Francine Olivier, Claudine Lacassagne.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

Délibération : Adhésion à la CUMA de CALVINET : Le conseil municipal décide d'adhérer à la CUMA de Calvinet dans l'objectif de louer la mini-pelle pour divers travaux de voirie, d'AEP et d'assainissement. La location sera facturée par la CUMA à la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion.

Délibération : Terrain lotissement Le Puech : Monsieur Stéphane Terrier a indiqué être acquéreur d'un lot de terrain dans l'objectif d'une construction dans huit années.

Le conseil municipal accepte cependant de lui vendre le lot de terrain n° 1, d'une superficie de 908m², au prix de 11 euros le m², fixé antérieurement.

- Réhabilitation bâtiment cantine-garderie -

Une réunion sur le site avec les entreprises a eu lieu récemment. Le programme des travaux s'étalera de début juillet à début septembre 2015, sous réserve du retour du dossier de déclaration de travaux déposé à la Direction départementale des Territoires, et de l'avis de la commission de sécurité qui sera rendu à la fin du mois de juin.

Une discussion s'engage sur le maintien de la cloison dans la salle de motricité. Le personnel enseignant sera sollicité pour avis, étant rappelé toutefois que le conseil a approuvé le principe des travaux de rénovation et les devis correspondants, qui font référence à cette salle de motricité.

Le Député Alain Calmette a accordé une subvention de 7500 euros, au titre de sa réserve parlementaire 2015.

- VOIRIE 2015 -

A partir du diagnostic établi par CIT (Cantal Ingénierie et Territoires, agence du conseil départemental), un nouveau tour des chemins a été effectué.

Les projets retenus en urgence pour réfection en 2015 sont :

- Un tronçon entre Ayrolles et La Rouquette,
- Un tronçon sur le chemin du Pouget (sur la partie élargie),
- Un tronçon sur le chemin d'Escanis,
- Le parking mairie/école.

CIT sera sollicité pour estimation de ces travaux

Il est aussi indiqué une dégradation du chemin du Fossé. A voir si ces travaux peuvent s'inclure dans le dossier de réaménagement du Pavé.

- Projet d'acquisition du bâtiment de l'ex-quincaillerie :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal l'avait autorisé à acquérir le bâtiment sous condition suspensive de signature d'un bail commercial par la SARL GUIBERT-PRAT. Celle-ci ne donnant pas suite, concomitamment un courrier avait été adressé aux bouchers du département et du nord Aveyron.

Si plusieurs d'entre eux se sont déclarés intéressés, leurs exigences en matière de loyer et de mise à disposition de matériel froid n'étaient pas compatibles avec le montage financier de l'opération.

Les Banques Populaires, propriétaire du bâtiment, seront averties sans délai de la non-réalisation de la condition suspensive.

Contrat Emploi d'Avenir :

Le 1^{er} mai 2013, un emploi d'avenir a été recruté à temps complet pour trois années. Il avait été envisagé d'accorder une formation au permis poids-lourds à l'agent. Ce projet est à nouveau soulevé et maintenu.

L'organisme de formation sera consulté pour une formation à l'automne de préférence.

Autorisation de pilotage du projet éducatif du territoire (PEDT) par la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy

A la rentrée scolaire de septembre, le projet éducatif de territoire sera reconduit à l'identique de cette année en cours.

Sécurité abords ECOLE :

Des problèmes de sécurité ont été évoqués entre l'école et le Point Tourisme : la chaussée est étroite et il n'y a pas de trottoir à cet endroit.

Monsieur Ouvrier du Conseil départemental s'est rendu sur ce site le 27 mai en présence des adjoints et d'Antoine Puech, et propose de réaliser un sentier piéton entre ces deux points. L'essai de mise en place d'un alternat de circulation et le prêt des panneaux correspondants seront effectués par le conseil départemental durant l'été.

Le Conseil municipal opte pour cet essai.

Acquisition panneaux : Suite à la décision antérieure de supprimer le stationnement dans la partie basse du Pavé, après examen des devis présentés, le Conseil municipal retient l'offre de Descour et Cabaud à Aurillac. Deux panneaux annonçant l'école seront aussi achetés, pour remplacer les deux panneaux vétustes.

Il est indiqué le mauvais état d'un panneau STOP sur la rue Géraud de Bonnafos. S'il est nécessaire de remplacer ce panneau, il sera rattaché à cette commande.

Ecole : Bref compte-rendu du dernier conseil d'école. Les effectifs sont à la hausse.

Madame Marlène Rodrigues a obtenu sa mutation pour son département d'origine.

- L'association Prévention Routière a remis des kits pédagogiques (DVD et cd roms) à destination des élèves de l'école.

.Vente bâti Le Vernassal :

Actuellement un acquéreur potentiel à un prix inférieur à celui proposé, s'est déclaré La négociation peut s'engager.

Le Vernassal : Divers point sont à aborder, aussi une réunion de la commission « valorisation du patrimoine » est programmée pour le jeudi 18 juin à 18 heures à la Mairie.

Droit de préférence : Notre droit de préférence ne sera pas exercé sur la parcelle située à Suc de Cabrol, cadastrée section C, numéro 18.

Site INTERNET de la commune. Il s'améliore et sera disponible prochainement.

Route départementale 601 : La circulation sera interdite sur la RD 601 entre La Trappe et Cassaniouze du 22 au 26 juin. Une déviation sera mise en place par la RD 66 par Lamothe.

Gendarmerie : la Gendarmerie de Calvinet n'est pas actuellement sur la liste des fermetures probables dans le Cantal.

La séance est levée à 0H30.

Le prochain conseil est prévu le jeudi 23 juillet.